



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 avril 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 32 de la résolution [2386 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci a demandé qu'il lui soit rendu compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et que toute violation grave des accords applicables soit portée à son attention. Il rend compte également de l'état d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Il porte sur la période allant du 17 octobre 2017 au 29 mars 2018, écoulée depuis son précédent rapport ([S/2017/870](#)).

II. Abyei

Conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei ont été généralement stables tout en étant imprévisibles. La saison sèche et la migration des Misseriya vers la zone d'Abyei ont commencé à la mi-octobre, deux semaines plus tôt que d'habitude, les précipitations ayant été faibles pendant la saison des pluies, ce qui a avancé la date du déplacement saisonnier du bétail. Pour faciliter la migration vers le sud, la FISNUA a lancé son déploiement de saison sèche à la mi-octobre 2017 et installé des bases opérationnelles temporaires à Oum Khariet (secteur nord), Alal, Dongoub et Madington (secteur centre) et Agany Toak (secteur sud), pour couvrir les foyers de tension potentiels. La mission a déployé des patrouilles terrestres le long des couloirs de migration et a contrôlé la zone grâce à des déploiements tactiques dans les foyers de tension et à des patrouilles à courte, moyenne et longue distance, pour veiller au contrôle de la zone. Dans les secteurs où l'on suspectait la présence de groupes armés, la mission a déployé des patrouilles aériennes hebdomadaires pour renforcer sa présence et son champ d'action dans la zone d'Abyei. La FISNUA a par ailleurs apporté son appui à deux structures locales d'alerte rapide, à savoir les comités conjoints de sécurité et le comité mixte pour la paix, afin de réduire le risque de voir éclater des violences intercommunautaires liées à la migration. Les comités conjoints de sécurité ont tenu 34 réunions relatives aux alertes rapides dans les trois secteurs.

3. La population locale ayant rapporté la présence de groupes armés non identifiés dans les environs d'Athony, Maluak, Agok, Agany Toak, Nong, Rumajak et Chamam, les troupes de la FISNUA y ont donné suite, par mesure de prévention et à des fins de



dissuasion. Le 1^{er} décembre, la FISNUA a arrêté deux Misseriya armés qui cherchaient à dévaliser un magasin à Chamam (secteur nord). Le 4 décembre, deux civils ont été blessés au cours d'une attaque armée perpétrée par des éléments non identifiés à Rumajak (secteur centre). Le 9 janvier, neuf bandits soupçonnés de faire partie d'un groupe armé qui tentait de dépouiller des civils et des membres du personnel des Nations Unies se sont rendus à la police du pétrole de Diffra (secteur nord). Le 13 janvier, à Roumamier (secteur sud), des hommes armés ont attaqué un véhicule civil et blessé son conducteur, qui appartenait à la tribu ngok dinka.

4. Des actes de violence se sont également produits près du marché commun d'Amiet, qui continue d'attirer des personnes déplacées du Soudan du Sud en quête de travail. Le 26 novembre 2017, un commerçant misseriya a poignardé un Dinka qui tentait de voler un article. Le 22 janvier, un autre Dinka a été blessé dans des circonstances analogues. Le 24 janvier, un Misseriya en possession d'une grenade à main a été arrêté dans le marché commun. Le 19 janvier, quatre personnes ont été blessées lors d'une rixe survenue à la suite d'un désaccord portant sur une vente de bétail entre des membres des deux communautés, qui a entraîné la fermeture du marché. Un autre incident du même type, durant lequel des membres de la tribu ngok dinka ont volé 107 bêtes appartenant aux Misseriya, a eu lieu dans l'est de la zone d'Abyei et aggravé les tensions. Le marché commun a finalement rouvert ses portes le 1^{er} février, après que 39 des vaches volées ont été récupérées par les Ngok Dinka, avec l'aide de la FISNUA, et restituées à leur propriétaire. Trois voleurs ont été arrêtés et remis au comité de protection de la population locale concerné et feront l'objet de poursuites.

5. Pour s'acquitter de son mandat et assurer la sécurité, la FISNUA a patrouillé dans l'ensemble de la zone d'Abyei. Elle a néanmoins été empêchée de circuler librement en quelques occasions. Le 23 janvier 2018, une équipe du Service de la lutte antimines chargée d'inspecter la route Athony-Awang Thou-Lort a été bloquée par des soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) au niveau d'un poste de contrôle situé à Awang Thou. Le 25 janvier, la FISNUA, accompagnée de contrôleurs nationaux de l'APLS faisant partie du comité mixte des observateurs militaires, s'est à nouveau rendue sur les lieux afin de vérifier que ce poste de contrôle était bel et bien situé dans les limites méridionales de la zone d'Abyei, ce qu'un système de positionnement universel a permis de confirmer. Le 2 février, une autre patrouille de la FISNUA a été bloquée par des habitants non armés, qui ont fait valoir que le secteur se trouvait dans le comté de Twic et non dans la zone d'Abyei. Par ailleurs, le 25 janvier, alors qu'elle inspectait une route, une équipe du Service de la lutte antimines a été informée par des habitants de la mise en place d'un point de contrôle par les Forces armées soudanaises le long de la route Diffra-Chamam-Oum Khaer, à l'extrémité nord de la zone d'Abyei. La patrouille dépêchée le 29 janvier par la FISNUA pour vérifier ces allégations n'a cependant rien constaté de tel.

6. La communauté ngok dinka de la ville d'Abyei a protesté devant le siège de la FISNUA les 18 décembre 2017 et 23 janvier 2018. Quelque 400 personnes ont assisté à la manifestation du 18 décembre et 2 000 à celle du 23 janvier, dont le Chef suprême des Ngok Dinka, Bulabek Deng Kuol, avait pris la tête. Dans les deux cas, les manifestants ont remis une pétition à la FISNUA, notamment pour se plaindre des retombées jugées négatives pour l'emploi local, de l'exécution d'un nouveau contrat de services de gestion des camps. L'entrée principale du siège a par ailleurs été bloquée pendant quelques heures lors de chaque manifestation. La FISNUA s'est entretenue maintes fois avec des chefs des tribus locales et des représentants des entrepreneurs engagés, afin de répondre à leurs questions et de leur expliquer la situation.

7. Malgré ces efforts, toutes les sorties du siège de la FISNUA ont été bloquées le 11 février par des membres de la communauté locale, ce qui a empêché la Force et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies de mener à bien leurs activités, mis à part celles qui revêtaient un caractère urgent. Une fois encore, la FISNUA s'est longuement entretenue avec les chefs traditionnels, et le blocage a pris fin une soixantaine d'heures plus tard, le 13 février. Les vacataires et le personnel recruté sur le plan national ont néanmoins attendu le 18 février pour reprendre le travail, par crainte de représailles. Un membre du personnel recruté sur le plan international a été temporairement transféré à Kadougli le 15 février.

Processus de paix au niveau local

8. La FISNUA a renforcé son action en vue d'encourager le dialogue intercommunautaire en fournissant un appui logistique au comité mixte pour la paix au cours de réunions tenues dans la ville d'Abyei, ainsi qu'à Dokoura, Amiet, Todach, Leu et Marial Achak. Une organisation non gouvernementale internationale assurait ce soutien logistique au comité, mais a été contrainte de mettre fin à ses activités lorsque ses principaux donateurs ont cessé de la financer. La FISNUA a depuis été chargée d'appuyer le comité au cours de ses réunions hebdomadaires, durant lesquelles les représentants des communautés se sont entendus sur des moyens de régler les problèmes qui troublent la paix et l'harmonie, y compris les activités criminelles, ainsi que sur des modalités d'indemnisation des victimes ou de leurs familles. Le 14 décembre 2017, des représentants ngok dinka ont indemnisé un pasteur misseriya pour le vol de 10 de ses vaches, qui s'était produit en janvier 2017. À ce jour, les Misseriya ont versé des indemnités à 10 des 21 victimes ngok dinka ou à leurs familles. Les Ngok Dinka ont quant à eux indemnisé les familles de 3 des 14 Misseriya tués en 2017.

9. L'appui fourni par la FISNUA à des comités locaux de ce type a favorisé un climat propice à la croissance constante du marché commun d'Amiet. Ce dernier attire des commerçants de la zone d'Abyei, mais également de secteurs voisins du Soudan et du Soudan du Sud. Alors que la FISNUA continue d'assurer la sécurité du marché et de ses environs, la Police des Nations Unies aide le comité du marché à maintenir l'ordre public. Ainsi, le nombre d'acheteurs et de vendeurs ne cesse d'augmenter, tout comme le nombre de déplacés du Soudan du Sud se rendant au marché dans l'espoir d'y trouver un emploi.

10. Les chefs traditionnels ngok dinka ont informé la FISNUA de la montée des tensions avec leurs voisins du sud, les Twic Dinka, en raison d'un différend de longue date concernant des terres de la zone d'Abyei. Ces tensions s'expliquent également par des informations faisant état de la tentative, par les membres des Twic Dinka et des Misseriya, d'établir un couloir économique qui traverserait l'extrémité occidentale de la zone d'Abyei, afin de contourner le territoire des Ngok Dinka et de développer un marché qui ferait concurrence à celui d'Amiet.

11. Les hostilités se sont multipliées entre les Misseriya et les Nuer. Les 16 et 17 février, 32 Misseriya auraient été tués à Kadama, dans l'est et à l'extérieur de la zone d'Abyei, par des Nuer du comté de Mayom (Soudan du Sud). Ces meurtres étaient le résultat d'un vol de bétail aggravé. Comme les victimes de ces meurtres appartenaient aux populations qui migrent par la zone d'Abyei, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a entrepris une action de réconciliation.

12. La FISNUA a appuyé les activités de consolidation de la paix menées dans la région et un groupe de travail ad hoc – composé de membres du personnel de la FISNUA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies – a été rétabli le 20 février, après une interruption de deux ans. Présidé par la FISNUA et le Bureau du Coordonnateur résident, le groupe de travail s'est employé à renforcer les synergies

existant dans des domaines d'intérêt commun, tels que la problématique femmes-hommes, la réconciliation, les migrations et la justice traditionnelle.

13. S'agissant de la justice traditionnelle, la FISNUA a visité divers centres de détention administrés par des comités de protection de la population locale afin d'évaluer les conditions de détention et la gestion des installations existantes et de connaître les infractions au motif desquelles les détenus avaient été inculpés et condamnés. Il en est ressorti que les centres manquaient de personnel, notamment qualifié, ce qui empêchait la bonne application des procédures et se traduisait par des détentions interminables, les autorités étant incapables de mener des enquêtes et de juger les accusés dans les temps voulus. La FISNUA n'étant pas autorisée à contacter les organes de l'administration publique unilatéralement nommés, elle n'a pas pu s'entretenir avec le « chef des poursuites d'Abyei » chargé par le Gouvernement sud-soudanais d'enquêter sur les cas d'infractions, tant civiles que pénales. Du 1^{er} au 3 mars, un atelier sur le système judiciaire traditionnel des Ngok Dinka a été organisé dans la ville d'Abyei par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La FISNUA compte organiser un atelier analogue dans la partie nord d'Abyei et un atelier conjoint entre les deux communautés.

14. Une conférence intercommunautaire en prévision de la migration, préparée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme alimentaire mondial, avec l'appui de la FISNUA, qui devait se tenir à la base opérationnelle de compagnie de la FISNUA, à Todach, du 6 au 8 février, a été reportée à deux reprises, du fait de la réticence des représentants des Ngok Dinka et des Misseriya à y participer. Elle a finalement eu lieu du 3 au 5 mars, avec la participation de plus de 100 Ngok Dinka et Misseriya, y compris des femmes et des enfants. D'importants progrès y ont été accomplis, notamment dans des domaines comme la réglementation des relations entre les Misseriya et les Ngok Dinka sur les plans de la sécurité, du règlement des différends et de la justice sociale. La FISNUA a pour sa part fourni un soutien logistique et un appui sur le plan de la sécurité.

15. Afin de renforcer la participation des populations et d'obtenir le soutien de la population, la FISNUA a achevé 8 des 25 projets à effet rapide en vue d'appuyer les moyens de subsistance et les besoins de base sur les plans humanitaire, social et du développement. Tous ces projets, qui ont été choisis en fonction de priorités géographiques et thématiques, devraient être achevés d'ici la fin du mois de mai.

Évolution de la situation politique

16. Tout comme le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, la FISNUA a continué d'insister auprès des Gouvernements soudanais et sud-soudanais sur la nécessité d'appliquer intégralement les accords relatifs à la zone d'Abyei et à la frontière commune. Le Chef par intérim de la mission et commandant de la force s'est réuni à Khartoum, le 30 novembre 2017, avec de hauts fonctionnaires du Ministère soudanais des affaires étrangères et, le 25 février 2018, avec des responsables du renseignement militaire. Le 30 janvier à Djouba, il a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Deng Alor Kwol, et plusieurs hauts fonctionnaires, dont le Chef du Comité des négociations sur le statut d'Abyei et le coprésident sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Lors de ces réunions, la FISNUA a réaffirmé qu'il fallait mettre en place des institutions communes dans la zone d'Abyei, faute de quoi celle-ci continuerait d'opérer en l'absence d'administration publique et d'état de droit, ce qui entraverait le développement de la zone et limiterait les moyens de subsistance de sa population. Elle a par ailleurs souligné que, grâce à ces institutions, il serait possible de prévenir ou de corriger les actions entreprises unilatéralement par l'une ou l'autre

partie, comme l'organisation de vols commerciaux depuis Agok le 19 novembre 2017, les problèmes de ce type étant plus faciles à résoudre conjointement.

17. Les débats ont également porté sur la nécessité de renforcer la coopération et de dissiper les suspicions de favoritisme de la FISNUA à l'égard de l'une ou de l'autre partie. À cet égard, dans un souci d'impartialité et de respect des règles et règlements existants et compte tenu des impératifs de sécurité, la FISNUA s'est vue contrainte de refuser de transporter sur un de ses vols, le 3 janvier, le Ministre Deng Alor Kwol et une délégation de 34 personnes, qui souhaitaient accompagner la dépouille de l'Ambassadeur et ancien Représentant du Soudan du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Kuol Alor Kuol, lors de son transfert de Wau (Soudan du Sud) à Abyei.

18. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei a tenu le 13 novembre 2017 sa dixième session ordinaire à Addis-Abeba, sous l'égide de l'Union africaine ; les participants ne sont cependant pas parvenus à un accord concernant l'inscription, à l'ordre du jour, de la question de l'Administration de la zone d'Abyei. Le nouveau coprésident sud-soudanais du Comité mixte, Deng Arop, a fait valoir que celui-ci avait bien un rôle de supervision mais n'était pas habilité à créer d'institutions communes, cette tâche incombant exclusivement aux deux présidents. L'impasse demeure, cette question n'ayant pas été abordée lors du sommet présidentiel du 1^{er} novembre 2017. Dans un communiqué de presse publié le 24 novembre, la Commission de l'Union africaine a demandé un règlement de la question avant la prochaine réunion du Comité mixte. Cette réunion, qui devait se tenir à la mi-février, n'avait pas encore eu lieu à la date de la publication du présent rapport.

19. Fait positif à signaler, le 14 novembre 2017, les chefs traditionnels des Misseriya et des Ngok Dinka se sont rencontrés à Addis-Abeba, comme cela avait été proposé en mars 2015 à l'occasion d'une réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, et la FISNUA a facilité le déplacement des chefs traditionnels ngok dinka d'Abyei à Djouba pour leur permettre d'y assister. Les deux parties ont demandé, à l'issue de la publication du rapport de la Commission d'enquête conjointe de la zone d'Abyei sur le meurtre du Chef suprême des Ngok Dinka, survenu le 4 mai 2013, que l'Union africaine se concerte avec les communautés et les familles concernées afin de promouvoir la paix et la réconciliation. Les chefs traditionnels se sont également mis d'accord sur la création d'un fonds d'indemnisation des victimes d'attaques et de vols de bétail. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de relancer l'économie et de veiller au partage des recettes pétrolières de la zone d'Abyei, conformément au Protocole d'Abyei relevant de l'Accord de paix global de 2005, et soutenu sans réserve le maintien du marché commun d'Amiet.

20. Le coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle, Hassan Ali Nimir, s'est rendu du 3 au 10 mars dans le nord de la zone d'Abyei et s'est entretenu à Diffra avec quelques 150 travailleurs locaux venus de secteurs voisins et a supervisé le renouvellement de certains conseils de la population chargés principalement de régler les différends au niveau local et de combler le manque de structure administrative dans le secteur.

Activités menées par la police et le Service de la lutte antimines

21. En l'absence d'un service de police d'Abyei, la Police des Nations Unies a continué d'encadrer les activités de maintien de l'ordre et de police menées par les comités de protection de la population locale et le comité mixte pour la paix dans le marché commun d'Amiet, et de conseiller ces entités afin de s'assurer qu'elles respectent les normes internationales et les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions, comme demandé dans la résolution [2205 \(2015\)](#). En plus de ses cinq bases d'opérations situées à Abyei, Banton, Agok, Todach et Diffra, la Police des Nations

Unies prévoit de s'implanter à Tejalei, Goli et Marial Achak, les communautés locales ayant sollicité son aide pour résoudre divers problèmes de maintien de l'ordre. Pendant la période considérée, la Police des Nations Unies a effectué 1 540 patrouilles de proximité interactives ; le 27 novembre, elle a formé 51 membres du comité de protection de la population locale d'Agok, dont sept femmes, au maintien de l'ordre. Deux campagnes de prévention de la criminalité ont été organisées à Nong et à Tejalei et trois campagnes de sensibilisation au trafic ont été organisées à Agok, Diffra et dans le marché commun d'Amiet.

22. En prévision de la création d'un service de police d'Abyei, la Police des Nations Unies a mené, du 30 novembre 2017 au 2 février 2018, en collaboration avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les chefs traditionnels des deux communautés, une étude cartographique de lieux, dans la zone d'Abyei pouvant servir à la construction de postes de police et de prisons, ce qui a suscité des objections de la part du Gouvernement soudanais. Lors d'une réunion tenue le 25 février entre les responsables du renseignement militaire soudanais et le Chef par intérim de la mission et commandant de la force, ce dernier a précisé que l'étude en question visait uniquement à préparer le terrain, en prévision de la création d'un service de police d'Abyei, conformément aux accords signés.

23. La Police des Nations Unies a continué de promouvoir l'égalité des sexes auprès des communautés et mené à cette fin 13 campagnes de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, qui portaient sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, la violence familiale, les mariages d'enfants, les mariages forcés et la maltraitance des enfants. La Police des Nations Unies continuera de promouvoir l'égalité des sexes, en coordination avec le spécialiste de la problématique femmes-hommes.

24. La FISNUA étant chargée de veiller au respect de la liberté de circulation ainsi qu'à la détection et à la neutralisation des mines se trouvant dans la zone d'Abyei et la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, le Service de la lutte antimines de l'ONU a inspecté 358 kilomètres de routes prioritaires et une superficie de 389 068 mètres carrés et les a jugés exempts de risques explosifs. La Force peut donc désormais emprunter ces voies pour mettre en place de nouvelles bases opérationnelles temporaires pendant la saison sèche et renforcer sa présence militaire dans la zone. Des activités de repérage non technique et de sensibilisation au danger des mines menées dans diverses communautés ont permis de localiser et de détruire 23 restes explosifs de guerre, une mine antichar, une mine antipersonnel à fragmentation et deux munitions d'armes légères. Le Service de la lutte antimines a par ailleurs détruit 8 fusils d'assaut et 209 munitions d'armes légères sur un site de stockage d'armes de la FISNUA. Des messages de sensibilisation au danger des mines ont été adressés à 12 008 femmes et hommes et filles et garçons vivant dans la zone d'Abyei, y compris des éleveurs nomades et des rapatriés, ainsi qu'à 468 soldats et observateurs militaires de la FISNUA et policiers des Nations Unies.

Situation humanitaire

25. Les besoins en matière d'aide humanitaire et de relèvement sont demeurés considérables dans la zone d'Abyei, à la suite des mouvements de populations, des tensions intercommunautaires et d'un manque de services publics de base, à laquelle viennent se greffer les difficultés économiques que connaissent le Soudan et le Soudan du Sud. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales, sont venus en aide à environ 170 000 personnes vulnérables dans l'ensemble de la zone d'Abyei, dont 80 000 membres des Ngok Dinka, 15 000 déplacés dans la zone d'Abyei, 11 000 déplacés depuis les États voisins de l'Unité et du Ouarrap (Soudan du Sud), 29 000 Misseriya restés dans la zone d'Abyei pendant la saison des pluies et

35 000 migrants misseriya saisonniers qui y étaient entrés en octobre 2017 et devraient y retourner à la mi-2018. On estime qu'environ 10 000 personnes déplacées par le conflit touchant le Soudan du Sud, soit 2 500 par mois, ont transité par Abyei pour rejoindre le Soudan. Leurs déplacements ont été enregistrés par l'OIM dans le marché commun d'Amiet et à Diffra. Certains d'entre eux ont reçu une modeste assistance de base.

26. Plus de 80 000 personnes vulnérables ont bénéficié de divers programmes d'aide alimentaire, tels les « Vivres pour la création d'avoirs », dans le centre et le sud de la zone d'Abyei. En outre, 6 192 personnes déplacées vulnérables de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) ont reçu des vivres, tandis que 22 000 écoliers ont bénéficié de repas scolaires quotidiens. L'action menée pour appuyer les moyens de subsistance des communautés et les activités de relèvement organisées ont profité à la fois aux Ngok Dinka et aux Misseriya ainsi qu'aux personnes déplacées. Ces activités portaient notamment sur : la remise à niveau des aides-vétérinaires ; la vaccination et le traitement d'environ 200 000 têtes de bétail appartenant aux Ngok Dinka et aux Misseriya ; l'appui au renforcement de la production agricole, grâce à la distribution de semences et d'outils et à l'organisation de formations spéciales ; la construction d'un marché à Abatok (secteur sud) et de trois moulins, l'aménagement de deux salles communautaires et la création d'un jardin potager ; et la mise en œuvre d'un projet pilote de foyers communautaires destinés à abriter environ 120 ménages dans le village de rapatriés de Kolom, dans le sud de la zone d'Abyei.

27. Les services intégrés de nutrition et de soins de santé primaires, y compris la vaccination de routine et la fourniture de médicaments essentiels, se sont poursuivis dans les 14 centres de santé, notamment dans les deux hôpitaux des villes d'Abyei et d'Agok. Un dispensaire, qui sera bientôt opérationnel, a par ailleurs été construit à Goli (secteur nord), portant à cinq le nombre de dispensaires dans le nord de la zone d'Abyei. Dans le même temps, les activités de dépistage de la malnutrition et d'appui aux patients atteints de malnutrition aiguë et modérée se sont poursuivies, dans le cadre du programme d'alimentation d'appoint mis en œuvre dans la zone d'Abyei, qui, tous les mois, permet de venir en aide à 7 000 enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes et allaitantes en moyenne. En outre, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été organisées, notamment des formations en cours d'emploi destinées au personnel médical et des séances de sensibilisation aux questions de santé.

28. Dans le nord de la zone d'Abyei, l'approvisionnement en eau salubre des communautés et des migrants saisonniers continue d'être. Les pompes à bras de huit sites ont été transformées en mini réservoirs fonctionnant à l'énergie solaire, sept nouvelles pompes manuelles ont été installées et des puits forés, et trois réservoirs d'eau et 38 pompes manuelles ont été réparés, au profit de 30 000 personnes environ. D'autres activités notables ont notamment consisté à doter plusieurs écoles de salles d'eau, à former des comités d'usagers de l'eau et autres groupes à la gestion de l'eau, à entretenir les réservoirs d'eau à énergie solaire, à distribuer des trousseaux d'hygiène aux écoliers et à construire 220 latrines familiales dans les camps de personnes et de communautés déplacées d'Agok (secteur sud). Toutefois, les mesures de répression étant limitées, le vandalisme et le vol de systèmes solaires et de matériel sanitaire se sont généralisés.

29. L'absence de structures d'autorité officielles dans la zone d'Abyei entrave, elle aussi, l'exécution et la coordination des activités humanitaires et de relèvement et menace la viabilité des services de base, notamment le fonctionnement des écoles et des établissements de soins. De même, en l'absence de structures de l'état de droit, les femmes et les enfants sont exposés à des risques de violence, d'exploitation et de maltraitance. Les organisations humanitaires travaillant dans la région ont des

capacités limitées, alors que les communautés ont de fortes attentes. Au vu de ces difficultés, la FISNUA et les organismes, fonds et programmes concernés des Nations Unies s'efforcent d'appeler l'attention des donateurs sur la zone d'Abyei dans l'espoir de pallier l'absence d'investissement de la part des autorités.

Aspects administratifs et appui à la mission

30. Au 25 mars, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 492 militaires (4 287 soldats, 79 observateurs militaires et 109 officiers d'état-major), pour un effectif maximum autorisé de 4 791. Sa composante police comptait 39 agents (27 hommes et 12 femmes) sur les 50 autorisés, ce qui était le plus fort effectif déployé depuis la création de la mission, en 2011. L'effectif du personnel civil était de 140 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 32 Volontaires des Nations Unies et 75 agents recrutés sur le plan national, alors que l'effectif autorisé était de 161 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 33 postes de Volontaire des Nations Unies et 89 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Le Gouvernement soudanais a délivré 175 visas au personnel de la FISNUA durant la période considérée ; 50 demandes de visa concernant cinq fonctionnaires recrutés sur le plan international, 9 militaires, deux policiers des Nations Unies et 32 sous-traitants sont quant à elles toujours en attente. Le 3 février, trois fonctionnaires recrutés sur le plan national et deux vacataires employés par la base logistique de Kadougli ont malheureusement perdu la vie dans un accident de la route survenu près d'El-Obeid (Soudan).

31. La mission a continué d'améliorer l'infrastructure et les installations dans tous les camps. Des bâtiments préfabriqués ayant trop vieilli ou s'étant trop dégradés ont été remplacés dans sept bases opérationnelles de compagnie. Les travaux visant à transformer la base opérationnelle temporaire de Noong en base permanente se sont achevés, et ceux visant à agrandir le site du quartier général de la mission et à améliorer les conditions de vie dans le camp d'Abyei ont été effectués à 90 %. La construction de nouveaux logements destinés aux contingents s'est achevée, tandis que celle de logements réservés au personnel dans la zone nouvellement aménagée est terminée à 70 %. En ce qui concerne les aspects environnemental et sanitaire, sur les 36 stations d'épuration des eaux usées prévues pour les bases de la FISNUA, 18 ont été installées, l'autre moitié devant être mise en place d'ici au 30 juin 2018. Un contrat de services de gestion des camps a été passé afin de garantir le bon fonctionnement de ces installations, mais sa mise en œuvre se fait attendre, la communauté locale d'Abyei s'y opposant. La mission s'attache donc à résoudre cette question en dialoguant activement avec la communauté locale et d'autres parties prenantes.

32. S'agissant des questions environnementales et de l'hygiène, sur les 36 stations d'épuration prévues sur l'ensemble des bases de la FISNUA, 18 ont été installées. On prévoit qu'elles le seront toutes d'ici au 30 juin 2018. Les activités d'exploitation et de maintenance des stations d'épuration sont actuellement exercées par des vacataires, ce qui a dans le passé exposé la mission à des risques, du fait qu'elle se retrouvait privée des compétences nécessaires. Pour opérer le matériel critique de manière plus efficace, il faudra mettre en place un contrat de services, qui a été reporté du fait de l'opposition des habitants d'Abyei, comme indiqué aux paragraphes 6 et 7. La mission cherche activement à régler la question avec la communauté locale et les autres parties prenantes.

33. Au cours de la période considérée, la FISNUA a continué d'utiliser quatre hélicoptères et trois avions et a accompli 101 missions, à savoir 27 patrouilles aériennes au-dessus de la zone d'Abyei, ainsi que 41 patrouilles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, 14 vols de relève à l'appui du Mécanisme conjoint et 5 à l'appui par voie aérienne de l'équipe de l'Union

africaine postée à la frontière et chargée du tracé des points de passage entre le Soudan et le Soudan du Sud. Jusqu'au 31 décembre 2017, la mission a partagé le coût d'un de ses appareils avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Elle a par ailleurs donné suite aux recommandations du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes et partagera un avion à réaction régional avec la MINUSS pendant l'exercice budgétaire 2018/19. La FISNUA a continué de recevoir des services de manutention au sol fournis par des prestataires de services extérieurs de la MONUSCO et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour à Entebbe (Ouganda) et à Khartoum, respectivement. Durant la période à l'examen, la mission a mené à bien la relève de 1 110 membres des contingents de protection du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (557 arrivées et 553 départs) et le transport de 65 tonnes de bagages des contingents (tant à destination qu'en provenance de la mission) par l'aéroport de Kadougli. La Force n'étant toujours pas autorisée par le Gouvernement soudanais à utiliser la piste d'atterrissage d'Athony (secteur sud) – construite à 90 % – tous les bagages ont dû être transportés par la route entre Kadougli et Abyei. Ce refus du Gouvernement a continué de mettre à rude épreuve les moyens aériens de la mission. En tout, la mission a transporté 4 296 passagers, 58,5 tonnes de bagages et 146,7 tonnes de marchandises par voie aérienne, et 2 158 tonnes de marchandises par la route.

III Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

34. Depuis mon dernier rapport du 17 octobre 2017, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a réalisé des progrès substantiels. Il a pu renforcer ses activités grâce à l'engagement pris par les deux parties dans leur lettre conjointe adressée au Président du Conseil de sécurité en date du 24 septembre, dans laquelle les deux ministres donnaient au Conseil l'assurance qu'il pouvait compter sur leur coopération mutuelle aux fins de l'application des résolutions 1990 (2011) du 27 juin 2011 et 2352 (2017) du 15 mai 2017. Dans une lettre au Secrétaire général datée du 23 octobre, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a affirmé de nouveau que l'Union africaine était reconnaissante à l'ONU de l'appui que celle-ci apportait à la FISNUA et au Mécanisme conjoint. Il a souligné que toute mesure qui modifierait les arrangements en vigueur en ce qui concerne la FISNUA et le Mécanisme conjoint risquerait d'avoir de graves répercussions sur le terrain et pour la stabilité régionale en général. Il a également indiqué que des efforts étaient en cours pour convoquer d'urgence une session extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité plus tard dans le mois.

35. Le 31 octobre, une réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'était tenue à Khartoum en prévision d'une réunion de haut niveau des Présidents el-Béchir et Kiir. Les deux parties étaient convenues de réactiver immédiatement le Mécanisme conjoint et le comité mixte de sécurité et de faire sortir leurs forces de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le jour suivant, le 1^{er} novembre, lors d'une réunion au sommet à Khartoum, les deux Présidents avaient décidé de renforcer leurs relations et avaient réaffirmé leur volonté d'appliquer tous les Accords de coopération signés en septembre 2012.

36. La réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui devait se dérouler le 8 janvier 2018 a été reportée. Une session extraordinaire a été convoquée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à Addis-Abeba le 4 février. La délégation du Soudan du Sud était dirigée par le Ministre de la défense et des anciens combattants, et le Soudan était

représenté par le chef d'état-major interarmées des Forces armées soudanaises. Au cours de cette réunion, la FISNUA a communiqué des informations détaillées sur les progrès accomplis par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ainsi que sur les domaines dans lesquels il était urgent que les deux parties consentent de nouveaux efforts. Elle a rappelé que, peu de temps après la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à la fin du mois d'octobre, les deux parties lui avaient notifié qu'elles avaient quitté la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La FISNUA a également déclaré qu'il existait deux missions de terrain en cours dans la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, à Safaha/Kiir Adem et à Tichwin, signe de progrès encourageants dans l'appui apporté par les deux parties à la FISNUA et au Mécanisme conjoint. Toutefois, les deux parties n'avaient pas retiré leurs présences militaires de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans la région de Tichwin, où leurs soldats étaient postés à peine 600 mètres les uns des autres.

37. Cette réunion a également été l'occasion d'aborder la sortie des forces de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, l'opérationnalisation des bases d'opérations, les points de passage de la frontière, le marquage de la ligne médiane de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, le lancement des activités du Comité spécial pour la zone dite des 14 miles et la présence de forces inconnues dans neuf localités au nord de la Zone. Le document final de cette réunion prévoyait un certain nombre de mesures à prendre, pour compte rendu à la prochaine réunion, qui devait se dérouler le 5 mars, après une réunion du comité mixte de sécurité tenue à Djouba.

38. Le 27 février, la septième réunion du comité mixte de sécurité a eu lieu à Djouba. Il a été reconnu à cette occasion que des progrès avaient été réalisés dans le retrait des forces de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il a été jugé souhaitable que soit créé un comité mixte, avec la participation de l'Équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine, pour vérifier aux côtés de la FISNUA le retrait de l'APLS et des Forces armées soudanaises de la Zone sous un délai de 15 jours, et il a également été recommandé au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité d'accélérer le processus visant à déterminer les coordonnées exactes des points de passage de la frontière avec l'Équipe technique le 15 mars au plus tard.

39. La première réunion du Comité spécial pour la zone dite des 14 miles, facilitée par la FISNUA, a eu lieu le 27 février à Gok Machar. Deux représentants des Forces armées soudanaises et trois représentants de l'APLS y ont participé, ainsi que deux membres de la FISNUA. Ils ont discuté de questions opérationnelles et établi le projet de mandat du Comité. Celui-ci a été communiqué le 5 mars au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui l'a approuvé le même jour.

40. Le 5 mars, la FISNUA a assisté à la session extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Addis-Abeba. Convoquée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, celle-ci s'est déroulée en présence des Ministres de la défense du Soudan et du Soudan du Sud. La FISNUA a fait le point des progrès réalisés jusqu'alors, en particulier concernant le retrait des militaires de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée à la fin du mois de février et le partage d'images satellite de huit sites sur lesquels l'existence d'une présence militaire était suspectée. Elle a noté que le Soudan du Sud lui avait assuré que ces éléments ne faisaient pas partie de l'APLS. La FISNUA a également présenté les problèmes rencontrés dans les bases d'opérations. Les deux parties ont décidé entre autres de désigner des sites, notamment pour marquer des points de passage, avant le 20 mars au plus tard, et d'accorder des autorisations permanentes pour toutes les patrouilles terrestres de surveillance et de vérification ainsi que pour les atterrissages d'hélicoptères dans la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La prochaine

réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité devrait avoir lieu au mois d'avril 2018.

41. Comme le Conseil de sécurité l'avait demandé, les deux parties ont repris leurs discussions sur la démarcation de la frontière. La Commission frontalière mixte s'est réunie en novembre 2017 pour la première fois depuis septembre 2016, et le Comité mixte de démarcation s'est réuni en décembre 2017.

42. Le 19 février également, conformément à une décision du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, le Programme frontière de l'Union africaine a invité les représentants de la FISNUA et du Service de la lutte antimines à Khartoum pour y tenir des consultations concernant la détermination du tracé et le marquage de la ligne médiane de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de ses limites extérieures et l'installation de points de contrôle sur quatre couloirs de passage de la frontière.

43. Les points de passage à ouvrir durant la phase 1 ont été recensés lors d'une réunion tenue le 20 février à Khartoum à l'initiative du Comité technique conjoint chargé des couloirs frontaliers, composé d'experts techniques des deux parties. Les couloirs de passage de la frontière qui ont été recensés étaient les suivants : Kosti-Renk (fluvial et terrestre), Panthou (Heglig)-Bentiu, Mougla-Meiram-Aweil et Rodam-Buram-Toumsaha-Raja. Le 19 mars, accompagnée par le Comité technique conjoint chargé des couloirs frontaliers et le Comité mixte de sécurité, l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine a achevé, avec l'appui de la FISNUA et du Service de la lutte antimines, le marquage de cinq points sur le couloir Bentiu-Heglig de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Ils ont établi les limites extérieures au nord et au sud et le tracé de la ligne médiane et décidé de l'emplacement de deux postes de contrôle des services de douanes et de l'immigration. L'Équipe a procédé au marquage du couloir de Meriam-Aweil le 21 mars, et de celui de Kosti-Renk le 23 mars. Le 23 mars, l'équipe a entamé le marquage du couloir Kosti-Renk. Elle est parvenue à établir le marquage de la limite septentrionale mais le gouverneur de l'État du Haut-Nil l'a empêchée d'établir le marquage des limites centrale et méridionale.

Opérations

44. Le 15 novembre, le Conseil de sécurité a énoncé, au paragraphe 2 de sa résolution [2386 \(2017\)](#), que la prorogation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait la dernière à moins que les parties prennent les mesures spéciales énoncées au paragraphe 9 de la résolution, dans lequel il leur était demandé d'appliquer les mesures convenues aux mois de mai et d'octobre 2017 dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité pour que le Conseil accepte de renouveler le mandat de la FISNUA en vue d'appuyer le Mécanisme conjoint. Au paragraphe 9, le Conseil avait demandé aux parties de garantir la liberté de mouvement des patrouilles aériennes et terrestres de la FISNUA, de lancer la phase 1 du tracé des couloirs de passage de la frontière, de tenir au moins une réunion pour reprendre les pourparlers sur la démarcation de la frontière, de réactiver le comité spécial pour la zone dite des 14 miles, de faciliter la mise en opération des quatre bases d'opérations du Mécanisme conjoint, et de tenir au moins deux réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Au cours des dernières années, des progrès ont été accomplis dans chacun de ces domaines.

45. Le 25 janvier, des observateurs de la FISNUA et des observateurs nationaux des Forces armées soudanaises et de l'APLS sont partis de Kadougli, où se trouve le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans le cadre d'une patrouille terrestre visant à installer une base temporaire à Tichwin. Le même jour, des observateurs de la FISNUA et des observateurs nationaux des Forces armées

soudanaises et de l'APLS ont quitté Gok Machar pour établir une base temporaire du Mécanisme à Safaha. Une première tentative menée le 31 décembre à partir des deux postes de commandement de secteur avait échoué à cause de la présence, dans la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, d'éléments de l'APLS, qui avaient demandé aux Missions d'observation au sol de rejoindre leurs bases respectives. Des éléments des Forces armées soudanaises ont également été repérés dans la Zone à Tichwin, aux côtés de la police du pétrole soudanaise. Au mois de janvier, la FISNUA a fait part de cette privation de sa liberté de mouvement aux autorités sud-soudanaises et a reçu l'assurance que les commandants militaires locaux avaient été informés des opérations qu'elle menait.

46. Le 26 janvier, la base d'opérations de Safaha a été temporairement déplacée plus au nord. Le 6 février, le Service de la lutte antimines a été contraint de suspendre ses activités car il n'avait reçu d'autorisation d'atterrissage d'aucune des deux parties. Le 12 février a vu l'échec d'une tentative pour déplacer plus au sud la base d'opérations, car l'observateur du Soudan du Sud n'y a pas participé que le Service de la lutte antimines avait suspendu ses activités à titre temporaire. Pour régler le problème, le 22 février, lors d'une visite sur la base d'opérations, le Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière s'est assuré que les observateurs du Soudan voulaient bien que la base d'opérations soit déplacée plus au sud dans la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, mais le Soudan du Sud s'est montré catégorique et a affirmé que comme la Zone n'avait pas été définitivement délimitée, la base était située au bon endroit. L'observateur principal du Soudan a souligné qu'il était impossible de donner de garanties de sécurité sur ce site puisqu'il se trouvait en dehors de la Zone. À deux reprises au mois de janvier, des groupes armés non identifiés ont été repérés aux alentours de la base d'opérations. Le désaccord concernant le déplacement de la base d'opérations, le retrait des observateurs nationaux et la présence de risques potentiels en matière de sécurité ont conduit au repli de la base d'opérations à Gok Machar le 23 février. Le 23 mars, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a mené une patrouille pédestre en vue d'établir l'antenne au sud du fleuve Kiir, dans la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La population locale, soutenue par l'administrateur de Kiir Adem, a déjoué cette tentative.

47. Le 26 janvier a vu l'échec d'une tentative visant à établir la base d'opérations à Tichwin sur le site prévu, retenu après une inspection par hélicoptère lors des repérages préliminaires qui avaient été organisés pour trouver un site adapté le 20 septembre. La mission d'observation au sol a ainsi été refoulée par des éléments de l'APLS dans la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, juste au nord de la ligne médiane du côté soudanais. Les Forces armées soudanaises étaient positionnées à 200 mètres de l'APLS à Tichwin. La base d'opérations a donc été installée à distance de la ligne médiane. Le 23 mars, à l'issue d'une inspection, aucune présence des Forces armées soudanaises ou de troupes de l'APLS n'a été établie dans les parages de la ligne médiane.

48. Le Soudan du Sud a accepté de retirer l'APLS de Tichwin le 12 février au plus tard. Toutefois, il n'a pas été possible de vérifier que ce retrait avait bien eu lieu à la faveur de patrouilles de vérification menées par la FISNUA à partir de la base d'opérations de Tichwin, car l'observateur de l'APLS à la base d'opérations a refusé d'y participer. Lors d'une visite à Tichwin, le 19 février, le Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a été informé par les observateurs du Soudan du Sud qu'ils n'avaient pas obtenu le feu vert de Djouba pour participer à des patrouilles conjointes. Après de nouvelles discussions, la base d'opérations de Tichwin a effectué, le 18 mars, des patrouilles terrestres le long de la ligne médiane de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Aucune présence militaire n'a été repérée.

49. Le 21 mars, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a commencé d'installer une base d'opérations temporaire à Soumaya.

50. Le 7 mars, une patrouille spéciale de vérification effectuée à Megeinis, à Gerger et à Goda dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a signalé la présence de camps militaires et d'équipements lourds et de véhicules militaires à Megeinis, et celle de personnel armé, d'une possible position de mortiers et de pièces d'artillerie à Gerger. Un autre camp militaire a également été observé dans la même zone, de même que la présence de soldats et de véhicules blindés. Une patrouille spéciale de vérification a été effectuée le 7 mars dans le secteur de Soumaya/Warguit. Le secteur a été jugé stable et aucune présence d'éléments armés n'était visible. Le 14 mars, lors d'une patrouille aérienne du Mécanisme effectuée à l'ouest de Safaha/Kiir Adem, il est apparu qu'il y avait peut-être là un camp militaire. Au cours d'une patrouille de vérification, le 23 mars, la FISNUA n'a pas pu confirmer l'existence du camp militaire suspecté, la population locale et l'administrateur de la ville l'ayant privé de tout accès au secteur.

Aspects financiers

51. Par sa résolution 71/298 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, un crédit de 266,7 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force. Au 16 mars 2018, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 83,3 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 672,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2017, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément au calendrier des versements trimestriels.

Observations et recommandations

52. La zone d'Abyei a continué de connaître une stabilité et une sécurité relatives au cours de la période considérée, en grande partie grâce à la présence et aux activités de la FISNUA. Celle-ci a également facilité l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle n'a toutefois pas été en mesure de régler certains problèmes hors de son contrôle comme le retrait de la police du pétrole de Diffran qui reste en place malgré les résolutions successives du Conseil de sécurité demandant son retrait. De même, la FISNUA n'a pas été soutenu les institutions intérimaires qui n'ont pas encore été mises sur pied par les deux parties. À cet égard, le Comité mixte de contrôle d'Abyei et le Comité mixte des observateurs militaires ne travaillent pas conjointement comme c'était prévu. Bien que le Comité mixte de contrôle d'Abyei soit investi de fonctions de contrôle pour des institutions conjointes qui n'ont pas encore été créées, son rôle doit être pour qu'il contribue au règlement des problèmes de gouvernance et de maintien de l'ordre. Il serait aussi utile qu'il se réunisse régulièrement pour répondre aux problèmes qui, en l'absence d'une administration conjointe, doivent être réglés par la FISNUA, même si un tel rôle n'est pas prévu dans son mandat.

53. La situation relativement stable sur le terrain n'a pas permis d'avancées sur le plan politique. Bien que les deux gouvernements restent aux prises avec de graves problèmes politiques et économiques, le statu quo politique entre les parties concernant Abyei ne peut être maintenu ou toléré indéfiniment. J'invite par conséquent les deux Gouvernements à engager des discussions au niveau ministériel pour examiner l'application des accords de coopération qu'ils ont signés en septembre 2012. Une réunion du même type sur l'accord du 20 juin 2011 contribuerait aussi à la

réalisation de progrès en ce qui concerne les institutions conjointes ou d'autres arrangements provisoires pris d'un commun accord. À titre transitoire, pour mettre à profit la présence de la FISNUA, j'engage les deux parties à mettre sur pied des institutions conjointes provisoires et à normaliser les arrangements frontaliers en ouvrant des couloirs de passage de la frontière et en procédant à la démarcation des frontières.

54. Je demande instamment au Conseil de sécurité d'engager les deux parties à agir rapidement pour régler leurs différends et à profiter du climat de stabilité qui règne à l'heure actuelle pour accomplir des progrès en ce qui concerne le statut final de la zone d'Abyei. Il est indispensable de régler les questions en suspens s'agissant de l'Accord de paix global pour sortir du statu quo et aller de l'avant.

55. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la FISNUA l'appuie efficacement dans le cadre de ses activités de surveillance, de vérification et d'enquête. Comme je l'ai noté dans mon rapport, le Mécanisme a fait des progrès notables car les deux Gouvernements ont déployé des efforts considérables pour respecter leurs accords concernant la frontière. De fait, davantage de progrès ont été accomplis dans l'opérationnalisation du Mécanisme les ces cinq derniers mois que dans les cinq années précédentes, argument convaincant en faveur de la prorogation du mandat à l'appui du Mécanisme conjoint au-delà du 15 avril. Ces derniers mois, les deux parties ont montré qu'elles peuvent et doivent travailler ensemble. Je demande donc au Conseil de sécurité de reconnaître les efforts consentis par le Soudan et le Soudan du Sud et les importantes mesures que les deux pays ont prises sur leur frontière et de continuer à appuyer ce mécanisme conjoint. Je recommande qu'il soit décidé de prolonger le soutien apporté par la FISNUA au Mécanisme sans aller au-delà de sa capacité opérationnelle initiale pendant six mois de plus, en conditionnant tout passage à une pleine capacité opérationnelle à l'aptitude et à la volonté des deux pays d'appliquer progressivement les mesures convenues à l'issue de leurs discussions sur la gestion de la frontière.

56. En outre, j'ai inclus la FISNUA parmi les huit missions qui font l'objet d'un examen externe complet pour informer les prochains débats stratégiques du Conseil de sécurité. L'équipe chargée de cet examen s'est rendue à Abyei et dans la région du 5 au 19 mars et a évalué les hypothèses sur lesquelles repose le mandat et la portée de celui-ci, les conditions de sa bonne exécution, les possibilités d'améliorer les résultats obtenus et de trouver des solutions novatrices, notamment pour ce qui est de savoir s'il existe une solution politique réaliste et une stratégie de sortie viable. Ses conclusions seront présentées au Conseil de sécurité avant qu'il n'examine la question du renouvellement du mandat de la FISNUA.

57. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ancien Chef par intérim de la Mission et commandant de la Force, le général de division Tesfay Gidey Hailemichael, grâce auquel la Mission s'est acquittée de son mandat avec efficacité, en particulier en ce qui concerne l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Je suis particulièrement reconnaissant à tous les fonctionnaires de la FISNUA pour la persévérance dont ils font preuve face aux nombreuses difficultés rencontrées dans la zone d'Abyei et la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Enfin, je remercie tous les partenaires de la FISNUA – les institutions, fonds et programmes, ainsi que l'Union africaine, en particulier les anciens Présidents Mbeki et Abubakar du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et le Gouvernement éthiopien – pour les efforts qu'ils déploient inlassablement afin de faire progresser au niveau politique le processus de paix en ce qui concerne Abyei et les questions de frontière.

